

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0



Occupation du domaine public
2 rue des Roses
Echafaudage du 10/06/2024 jusqu'au 11/07/2024

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure
VU	La demande de la société BATI GP EST, monsieur Mustafa TURHAN

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, pour l'isolation thermique de la façade de la maison, d'autoriser la pose d'un échafaudage.

ARRETE

- Article 1^{er}** Du 10/06/2024 jusqu'au 11/07/2024 de 8h00 à 17h00.
La société BATI GP EST est autorisée à installer un échafaudage sur le trottoir devant le numéro 2 rue des Roses.
- Article 2** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société en charge des travaux, y compris un éclairage pour la nuit. D'un côté, rue des Roses, elle devra en outre indiquer aux piétons d'utiliser le trottoir en face. De l'autre côté, rue de la Bruche, au niveau du terre-plein, indiquer qu'il faudra contourner vers la gauche.
- Article 3** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 4** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société BATI GP EST, monsieur Mustafa TURHAN

Holtzheim le 28 mai 2024
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

